



Distr.: GÉNÉRALE

IDB.29/12  
17 septembre 2004

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

## Conseil du développement industriel

Vingt-neuvième session

Vienne, 9-11 novembre 2004

Points 3 et 3 d) de l'ordre du jour provisoire

### MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE PROGRAMMATION À MOYEN TERME, 2004-2007

#### Rapport du Directeur général

Le présent document fait rapport sur l'application de la résolution GC.10/Res.2 concernant le cadre de programmation à moyen terme, 2004-2007 et les orientations stratégiques "Améliorer l'exécution des programmes de l'ONU".

#### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction . . . . .	1-3	2
<b>Chapitre</b>		
I. MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES . . . . .	4-42	2
Aperçu général . . . . .	4-5	2
Mise en œuvre générale . . . . .	6-42	3
Module de services 1: Gestion du secteur industriel et statistiques (y compris le programme de recherche à moyen terme 2004-2007) . . . . .	11-15	4
Module de services 2: Promotion des investissements et de la technologie . . . . .	16-21	6
Module de services 3: Compétitivité industrielle et commerce . . . . .	22-24	6
Module de services 4: Développement du secteur privé . . . . .	25-29	7
Module de services 5: Agro-industries . . . . .	30-33	8
Module de services 6: Énergies durables et changements climatiques . . . . .	34-38	8
Module de services 7: Protocole de Montréal . . . . .	39	9
Module de services 8: Gestion de l'environnement . . . . .	40-42	9
II. AUTRES QUESTIONS . . . . .	43-44	10
Décentralisation . . . . .	43	10
Définition d'une vision stratégique à long terme . . . . .	44	10
III. MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL . . . . .	45	10

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

## Introduction

1. Le présent document est publié conformément à la résolution GC.10/Res.2 relative au cadre de programmation à moyen terme, 2004-2007. Dans cette résolution, la Conférence générale a pris note en les appréciant des informations concernant le cadre de programmation à moyen terme, 2004-2007, qui figurent dans le document GC.10/14. Elle a en outre pris note avec intérêt de la stratégie d'entreprise que le Directeur général a exposée au Conseil du développement industriel à sa vingt-septième session. Elle a également souscrit aux initiatives que l'Organisation prend en vue d'améliorer la synergie entre les activités qu'elle mène en tant que forum mondial et les activités de coopération technique et approuvé la proposition de l'Organisation tendant à axer les services sur un certain nombre de domaines prioritaires choisis, de sorte à en amplifier l'impact sur le terrain. Elle a appuyé en outre les efforts de l'ONUDI tendant à prendre en compte, lors de l'exécution du programme d'assistance technique et de recherche, le document GC.10/CRP.4 et les orientations stratégiques "Améliorer l'exécution des programmes de l'ONUDI" que le Conseil du développement industriel a adoptées à sa vingt-sixième session dans sa décision IDB.26/Dec.7. Enfin, elle a invité le Directeur général à définir une vision stratégique à long terme si possible pour sa prochaine session et l'a encouragé à poursuivre le processus de décentralisation vers le terrain et à renforcer et rationaliser encore les opérations de terrain de l'Organisation.

2. Dans sa résolution GC.10/Res.2, la Conférence générale a également tenu compte des objectifs plus généraux que la communauté internationale a fixés en matière de développement, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, adoptée lors du Sommet du Millénaire tenu en septembre 2000, mais aussi ceux formulés lors de diverses conférences, telles que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la session extraordinaire de l'Assemblée générale chargée d'examiner la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social, tenu en juin 2000, la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue en mars 2002 et le Sommet mondial pour le développement durable, tenu en septembre 2002. Elle a en outre accordé l'attention voulue aux dispositions des accords multilatéraux en matière d'environnement ayant des incidences sur le secteur industriel, tels que le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP). Par ailleurs, elle a admis que les phénomènes économiques, industriels et technologiques

mondiaux avaient des incidences sur les services d'appui de l'Organisation et qu'il importait d'établir, chaque fois que possible, le lien entre le programme d'activités de l'Organisation et les stratégies nationales d'atténuation de la pauvreté. À cet égard, elle a reconnu la grande expérience et compétence de l'Organisation s'agissant de la promotion du développement industriel, et en particulier les bons résultats obtenus au cours des six dernières années.

3. Enfin, la Conférence a prié le Directeur général de faire régulièrement rapport au Conseil du développement industriel et à elle-même à sa onzième session sur l'application de la présente résolution. Le présent document répond à cette demande.

## I. MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES

### Aperçu général

4. Depuis la dixième session de la Conférence générale, la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme, 2004-2007, s'est déroulée de manière satisfaisante, tant au niveau général qu'au niveau de chaque module de services et du programme de recherche, qui en constituent les deux principaux axes. Le présent document, qui présente les progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre de ce cadre de programmation à moyen terme, porte tant sur les mesures générales adoptées jusqu'à présent que sur les mesures spécifiques concernant les modules de services et les domaines d'action prioritaires et priorités qui y sont associés.

5. On a particulièrement veillé à prendre dûment en compte les lignes directrices données par les États Membres dans les orientations stratégiques "Améliorer l'exécution des programmes de l'ONUDI" en ce qui concerne les mesures de mise en œuvre. Comme indiqué au paragraphe 7 du document IDB.28/3, les lignes directrices avaient déjà été un critère essentiel dans la formulation antérieure des modules de services affinés, les domaines d'action prioritaire, les services prioritaires et le programme de recherche qui constituent les divers éléments du cadre de programmation à moyen terme pour 2004-2007. On s'est également efforcé d'intégrer pleinement les orientations dans la phase de mise en œuvre actuelle du cadre de programmation à moyen terme. Ainsi, en termes généraux, on peut noter que les activités de coopération techniques exécutées ou envisagées sont intégralement fondées sur la demande et ciblent des domaines dans lesquels l'Organisation dispose d'un avantage comparatif. Chaque fois que possible, elles sont axées sur les domaines relevant de son mandat qui sont clairement définis dans les plans nationaux de réduction de la pauvreté et les stratégies de pays retenues, comme préconisé dans les orientations

stratégiques. La description de ces activités faite plus bas fera ressortir, le cas échéant, les liens plus spécifiques entre les orientations stratégiques et les activités de coopération techniques.

### Mise en œuvre générale

6. Reconnaissant la nécessité de faire prendre pleinement conscience au personnel de l'ONUDI des dispositions du cadre de programmation à moyen terme et de leurs incidences sur leurs tâches quotidiennes, le Secrétariat s'est employé avec force à diffuser les documents constitutifs du cadre de programmation à moyen terme et à engager un vaste dialogue sur leur mise en œuvre effective. Dans un premier temps, un document intitulé *Operationalizing UNIDO's Corporate Strategy – Services and priorities for the medium term 2004-2007* a été publié au début de 2004 et distribué à l'ensemble du personnel de l'ONUDI. Ce document reprend la stratégie d'entreprise de l'Organisation et les modules de services affinés, les domaines d'action prioritaire, les services prioritaires et le programme de recherche figurant dans les documents GC.10/14 et GC.10/CRP.4 qui ont été présentés à la Conférence générale, avec un avant-propos du Directeur général et un chapitre reliant la stratégie d'entreprise aux priorités à moyen terme de l'ONUDI. Dans son avant-propos, le Directeur général souligne que la présentation détaillée des services, du programme de recherche et des priorités figurant dans le document déterminera la teneur des activités de l'ONUDI pour la période 2004-2007.

7. Pour s'assurer que les services et priorités sont bien compris par le personnel, le Directeur général a tenu une série de réunions avec l'ensemble du personnel opérationnel de l'ONUDI (catégorie tant des administrateurs que des services généraux) pour examiner de manière approfondie comment relier clairement toutes les activités de coopération technique et les activités à titre de forum mondial, notamment les activités de recherche, aux services et aux priorités approuvés dans le cadre de la résolution GC.10/Res.2. Ces réunions sont à présent suivies d'une série d'ateliers à l'intention des fonctionnaires consacrés à l'examen approfondi de plusieurs questions connexes. Les thèmes sélectionnés à ce jour pour ces ateliers sont les suivants:

- Intégration des activités de coopération technique dans le domaine socioéconomique et environnemental (entre autres pour mobiliser des ressources supplémentaires auprès de fonds pour l'environnement aux fins du financement de la large gamme des activités de coopération technique, comme préconisé dans les orientations stratégiques "Améliorer l'exécution des programmes de l'ONUDI").
- Amélioration de la démarche et de la stratégie régionales pour l'Asie et le Pacifique (pour faire

en sorte que le personnel de l'ONUDI connaisse parfaitement les conditions et les besoins spécifiques des pays et des sous-régions d'Asie et du Pacifique et que les services fournis par l'Organisation à ces pays cadrent parfaitement avec ces conditions et ces besoins);

- Rationalisation des activités relatives aux services consultatifs en matière de politique industrielle au sein de l'ONUDI (pour intégrer judicieusement ces services en amont dans le cadre des fonctions de forum mondial et des activités de coopération technique de l'Organisation);
- Rôle de la recherche et des statistiques pour ce qui est de lier les activités à titre de forum mondial et les activités de coopération technique (en vue de mieux insérer les activités de recherche et d'élaboration de statistiques industrielles de l'ONUDI dans le contexte général des services qu'elle offre);
- Poursuite du développement du programme de promotion des investissements de l'ONUDI (en vue d'établir des liens plus étroits entre ce programme et les services de coopération technique prêtés par l'ONUDI);
- Conclusions du *Rapport sur le développement industriel 2004*, de l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique et des programmes intégrés en cours dans la région (en vue de déterminer comment l'ONUDI pourrait aider plus efficacement l'Afrique).

8. Une mesure importante prise au second semestre de 2003 en vue d'une meilleure exécution des activités de l'ONUDI dans le domaine de l'environnement durable a été la restructuration des unités administratives chargées de ces questions. Les trois services chargés auparavant de la production non polluante et de la gestion de l'environnement, de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'industrie et du Protocole de Montréal ont été regroupés en deux services: le Service des accords multilatéraux et environnementaux et le Service de l'énergie et de la production non polluante. L'Organisation peut ainsi s'acquitter plus efficacement, dans le domaine de l'environnement, de son rôle de prestataire de services autres que ceux proposés par ses concurrents ou les exécuter d'une manière différente. Cela lui a permis plus précisément de rationaliser les activités entreprises dans le cadre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement, tels que le Protocole de Montréal, la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et le Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements

climatiques, sur lesquels portent les modules de services 6, 7 et 8.

9. Les programmes et les projets entrepris dans le contexte des accords multilatéraux relatifs à l'environnement aident les pays destinataires non seulement à s'acquitter de leurs obligations internationales, mais aussi à se conformer aux exigences des marchés développés et aux normes de la haute technologie, ce qui contribue à les faire accéder aux marchés internationaux et participer davantage aux échanges internationaux. Plus précisément, ces activités aident les pays destinataires à:

- Rassembler et gérer des informations et faire le bilan des sources réelles de pollution et des quantités d'émissions;
- Formuler des stratégies, définir les priorités et les normes et établir une législation en vue du respect par les divers pays des obligations dont ils doivent s'acquitter au niveau international eu égard à l'environnement;
- Renforcer les capacités nationales et les compétences nécessaires à l'application de ces accords multilatéraux relatifs à l'environnement.

Au niveau des entreprises, l'assistance fournie concerne les éléments suivants:

- Transfert de technologies;
- Fourniture et installation de matériel respectueux de l'environnement; et
- Formation du personnel.

10. Des mesures administratives et institutionnelles connexes ont également été prises pour faire en sorte que les procédures de l'Organisation en matière de mobilisation de fonds, ainsi que d'élaboration, d'approbation, d'examen et d'évaluation de programmes et projets soient ajustées en fonction du cadre de programmation à moyen terme. Ces mesures, qui s'inspirent des délibérations et des recommandations de la retraite que le Conseil d'administration a tenue les 9 et 10 février 2004, ont été rassemblées dans un cadre provisoire de contrôle de la gestion des programmes et des projets diffusé en mars 2004. Une caractéristique particulièrement importante de ce nouveau cadre est la rationalisation du processus d'approbation des programmes et des projets par la création de quatre comités d'approbation des projets dans les domaines suivants: réduction de la pauvreté par des activités productives, renforcement des capacités commerciales, assistance aux pays sortant de situations de crise et énergie et environnement.

*Module de services 1: Gestion du secteur industriel et statistiques (y compris le programme de recherche à moyen terme 2004-2007)*

11. Dans le contexte de la gestion du secteur industriel, l'ONUDI s'est lancée dans la préparation d'une méthode pour l'élaboration de diagnostics industriels stratégiques, qui devrait être achevée et diffusée d'ici à la fin de 2004. Elle a également commencé à préparer la deuxième Conférence internationale sur l'innovation et l'apprentissage dans les villes et régions dynamiques, qui se tiendra à Bangalore (Inde) au début de 2005. Un centre de connaissances a en outre été créé pour la diffusion des publications de l'ONUDI et d'autres organismes concernant la gestion du secteur industriel.

12. Deux activités particulièrement importantes ont été lancées dans le domaine du renforcement des capacités nationales liées aux statistiques industrielles. L'une porte sur l'évaluation des données et l'analyse statistique dans le secteur manufacturier soudanais, et repose sur les résultats de l'enquête annuelle menée dans le cadre de la composante "Statistiques" du programme intégré pour le Soudan. L'autre concerne un projet de coopération technique en cours visant à prêter assistance au Service statistique du Ghana et à le doter des capacités voulues pour recueillir et analyser des statistiques industrielles. Ce projet constitue la composante "Statistiques" du programme intégré pour le Ghana et comprend la réalisation d'enquêtes annuelles dans l'industrie.

13. Plusieurs activités statistiques dignes d'intérêt ont été entreprises dans le cadre des activités de l'ONUDI à titre de forum mondial:

- Programme commun ONUDI-OCDE de collecte annuelle de statistiques industrielles mondiales, cycle 2004;
- Achèvement, publication et diffusion des éditions 2004 de produits destinés à la vente issus des bases de données statistiques de l'ONUDI (versions sur CD-ROM des bases de données relatives aux statistiques industrielles et des bases de données sur l'équilibre entre l'offre et la demande industrielles (INDSAT et IDSB) et publication de l'*International Yearbook of Industrial Statistics*), ainsi que parution d'une série de publications via Internet et des *Statistical country briefs*;
- Contribution régulière de l'ONUDI à la communauté mondiale des statisticiens pour la mise au point et la promotion de normes internationales en participant à des réunions de coordination interinstitutions dans les domaines suivants, sous les auspices de la Commission de

statistique de l'Organisation des Nations Unies: statistiques, élaboration de métadonnées statistiques, assurance-qualité des bases de données multinationales et promotion des pratiques courantes parmi les systèmes statistiques nationaux;

- Élaboration et mise à jour d'indicateurs par le biais d'activités telles que la mise à niveau et l'actualisation en 2004 du tableau de bord sur le développement industriel et la construction d'une base de données sur les statistiques liées à la productivité à l'appui des travaux de recherche en cours sur la productivité;
- Contributions techniques (propositions statistiques et établissement d'un rapport analytique) à un programme de développement des industries culturelles de l'UNESCO en Asie et dans le Pacifique.

14. L'exécution du programme de recherche a débuté et des mesures importantes ont été prises eu égard aux quatre volets spécifiques que comporte ce programme:

- Le volet de recherche 1 vise à évaluer la contribution de l'industrie au développement et à la réduction de la pauvreté. Il porte en particulier sur l'établissement d'une base de données sur la productivité et d'indicateurs économiques ainsi que sur l'évaluation et l'analyse de la productivité dans la croissance globale. Ces questions sont examinées dans le cadre d'un projet de recherche en cours sur les résultats obtenus en matière de productivité au sein d'un large échantillon représentatif de 17 pays en développement et dans 17 monographies nationales;
- Le volet de recherche 2 vise à évaluer le rôle de la diffusion des technologies dans l'amélioration de la productivité. Il vise en particulier à examiner comment renforcer l'interaction entre les agents économiques, les marchés et les institutions pour tirer efficacement parti du commerce international et des flux d'investissement et comment concilier les besoins divergents de l'industrie et de l'environnement par le développement et la diffusion des technologies. Dans ce contexte, un projet a été mis au point sur l'évolution des systèmes nationaux d'innovation en Amérique latine;
- Le volet de recherche 3 porte sur les choix politiques dans le nouvel ordre économique. Il prévoit l'élaboration d'un jeu d'outils décisionnels pour le développement industriel adapté aux problèmes que pose le système multilatéral et une évaluation de la manière dont les chaînes de valeur mondiales peuvent contribuer au mieux au

renforcement des capacités locales. Ces questions sont examinées dans le cadre de l'Initiative pour le renforcement des capacités productives de l'Afrique, qui fait à présent partie du volet du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) relatif au développement industriel durable. Un document intitulé "Inserting local industries into global value chains and production networks: What opportunities and challenges for upgrading?", axé en particulier sur l'Asie, est également en cours d'élaboration. En outre, l'ONUDI a aussi participé à deux réunions internationales lors desquelles ces questions ont été débattues: la Conférence annuelle du Forum de Boao pour l'Asie, qui s'est tenue à Boao (Province de Hainan, Chine) en avril 2004 et le Forum sur les tendances et besoins en matière de technologies dans les chaînes de valeurs mondiales, organisé conjointement par l'ONUDI et la CNUCED dans le cadre de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à Sao Paulo (Brésil) en 2004;

- Le volet de recherche 4 porte plus particulièrement sur le développement du secteur privé et sera examiné dans le cadre du module de services 4.

15. Par ailleurs, l'ONUDI s'emploie à apporter la dernière touche à un programme de recherche stratégique sur trois ans intitulé "Combattre la marginalisation et la pauvreté par le développement industriel" (COMPID), lancé en janvier 2002, composé des projets distincts suivants: remédier aux dysfonctionnements du marché et fournir des biens publics; lutter contre la pauvreté par le développement industriel; relever les défis pour le développement des petites et moyennes entreprises (PME); faire du capital social une notion opérationnelle; et développer les technologies aux fins du développement industriel durable. Ces cinq projets sont thématiquement liés au programme de recherche à moyen terme, 2004-2007. Le COMPID devrait donc contribuer pleinement à l'exécution du programme de recherche de l'ONUDI à moyen terme. Il est axé sur les pays marginalisés à faible revenu et vise à définir des mécanismes qui leur permettraient de combattre la marginalisation par le développement industriel durable. Reposant sur la recherche documentaire et les activités sur le terrain, il a donné des résultats pour l'ensemble des cinq projets. Lors de la dernière phase du programme, qui devrait se terminer en décembre 2004, les services pertinents de l'ONUDI seront examinés à la lumière de ces résultats et des recommandations seront formulées spécifiquement pour l'ONUDI. Une conférence se tiendra en décembre 2004 pour examiner les résultats et les incidences pour l'Organisation.

*Module de services 2: Promotion des investissements et de la technologie*

16. Les activités de promotion de l'investissement et de la technologie menées par l'ONUDI visent toujours essentiellement à promouvoir des partenariats et des liens organiques (tels que les transferts de technologie, la sous-traitance, la commercialisation en commun et d'autres formes d'accords stratégiques) entre des entreprises étrangères et des entreprises nationales, en particulier dans le secteur des agro-industries, en vue d'attirer les investissements directs étrangers. Le réseau subsaharien des bureaux de promotion des investissements est actuellement renforcé et le réseau des bourses de sous-traitance a été étendu à de nouveaux membres. Le module de formation de l'ONUDI en matière de promotion des investissements et de la technologie a également été perfectionné et une enquête sur les investisseurs a été encouragée par divers forums importants. Par ailleurs, on continue de s'employer à renforcer les liens entre les activités de promotion des investissements et l'environnement et les services énergétiques pour améliorer les résultats du secteur industriel et les gains de productivité au niveau opérationnel. Le Centre Asie-Afrique de promotion des investissements et de la technologie en est à sa quatrième année d'activité depuis sa création dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

17. Un plan d'action relatif aux activités de promotion des investissements a été élaboré sur la base de deux initiatives:

- Généralisation du concept de réseau ONUDI-Afrique des agences de promotion des investissements et extension du concept d'enquêtes sur les investisseurs à d'autres régions, les résultats des enquêtes servant à concevoir des programmes concrets visant à aider les pays en développement à attirer les investissements étrangers et à mobiliser les investissements nationaux;
- Étude de l'utilisation et de l'application de nouveaux instruments financiers pour soutenir la productivité et la mise à niveau technologique des entreprises privées dans certains pays africains.

18. Les services concernant les technologies habilitantes continuent de centrer leur action sur l'actualisation, la mise en place et la promotion de réseaux d'institutions habilitantes, de centres de technologie et de technopôles ainsi que l'élaboration et l'application de méthodologies et d'instruments de renforcement des capacités. Une attention particulière est accordée à la promotion des applications des technologies de l'information et de la communication parmi les PME par le truchement de programmes visant à améliorer la productivité et la qualité des services

électroniques. On s'emploie également à renforcer les capacités des systèmes nationaux de gestion des technologies et d'innovation.

19. Par ailleurs, la portée du réseau des centres de promotion des investissements et de la technologie est en train d'être élargie grâce à une augmentation du nombre de centres de technologie affiliés, augmentation devant faire suite aux négociations concernant l'adhésion de nouveaux membres du Brésil, de la Chine, de l'Inde, du Pérou et du Venezuela. Dans le cadre de ce réseau, de nouveaux programmes de coopération Sud-Sud et Est-Sud ont été mis au point et approuvés, et plusieurs activités de formation sont prévues en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

20. Le programme de prévision technologique pour l'Europe orientale, qui est composé de programmes entrepris en collaboration avec la Hongrie, la République tchèque, l'Ukraine et la Turquie, a été consolidé et les préparatifs du deuxième Sommet de la prévision technologique, qui doit se tenir à Budapest en 2005, sont en cours. Le programme de prévision technologique pour l'Amérique latine continue de porter sur la réalisation d'une étude prospective régionale pour l'industrie de la pêche sur la côte pacifique de l'Amérique du Sud.

21. Des mesures ont également été prises pour renforcer les activités menées à titre de forum mondial. En juin 2004, l'ONUDI a organisé la Foire des technologies de l'avenir, en marge de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à Sao Paulo (Brésil). Plusieurs documents de travail sur le commerce, les investissements et les technologies ont en outre été diffusés.

*Module de services 3: Compétitivité industrielle et commerce*

22. Le renforcement des capacités commerciales est devenu une activité cruciale dans les efforts déployés par l'ONUDI pour aider les pays en développement à être compétitifs, à répondre aux exigences et à avoir accès au marché. Étant donné que les produits des pays en développement doivent non seulement être compétitifs pour ce qui est de la qualité et du prix, mais également satisfaire à une multitude de normes techniques et de prescriptions et règlements sanitaires et sécuritaires, les services de coopération technique exécutés dans le cadre du présent module de services mettent l'accent sur l'élaboration des normes requises, la mise en place de structures de métrologie et d'évaluation de la qualité, l'aide aux laboratoires en vue de leur permettre d'obtenir une accréditation internationale, le renforcement des capacités aux fins de l'application des normes ISO 9000 et ISO 14000, et l'amélioration de la qualité et de la productivité. Ces

mesures ont pour objectif d'aider à répondre aux préoccupations exprimées à la quatrième Réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui s'est tenue à Doha (Qatar) en novembre 2001.

23. Des projets relatifs au renforcement des capacités dans les domaines susmentionnés sont actuellement exécutés dans un certain nombre de pays et de régions: Algérie, Argentine, Bangladesh, Égypte, Liban, Tunisie, Viet Nam, Amérique centrale, région du Mékong et pays de l'Association sud-asiatique de coopération régionale et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine. À cet égard, l'ONUDI a également lancé avec l'OMC un programme conjoint de coopération technique en vue d'accroître sensiblement les exportations des pays en développement en éliminant les contraintes qui pèsent sur l'offre, en améliorant et démontrant la conformité aux normes techniques et en s'intégrant dans le système commercial multilatéral. Les pays participant à ce programme pilote sont l'Arménie, la Bolivie, le Cambodge, Cuba, l'Égypte, le Ghana, la Jordanie, le Kenya et la Mauritanie. La coopération avec la Commission européenne dans le cadre des programmes d'appui à la qualité a également été renforcée, en particulier au Bangladesh, au Népal et au Pakistan.

24. En ce qui concerne ses fonctions de forum mondial, l'ONUDI participe activement aux forums sur la facilitation du commerce organisés par la Commission économique pour l'Europe (CEE-ONU) et aux réunions du Groupe de travail interinstitutions pour la facilitation du commerce. L'Organisation continue également de contribuer à la base de données, gérée par l'OMC et l'Organisation de coopération et de développement économiques, sur l'assistance technique dans le domaine du commerce, et au Partenariat mondial pour la facilitation du commerce et des transports. Dans le cadre d'un mémorandum d'accord sur la coopération entre l'ONUDI et l'Organisation internationale de normalisation (ISO), un outil d'apprentissage en ligne relatif à la normalisation a été élaboré et les questions relatives aux obstacles techniques au commerce sont actuellement examinées. L'Organisation renforce également sa coopération avec des institutions techniques internationales, telles que le Bureau international des poids et mesures, le Forum international d'accréditation, la Conférence internationale sur l'agrément des laboratoires d'essai, l'ISO, la Commission électrotechnique internationale, le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'Union internationale des télécommunications et l'Organisation internationale de métrologie légale.

#### *Module de services 4: Développement du secteur privé*

25. Dans la réalisation des objectifs définis dans le cadre de programmation à moyen terme, 2004-2007, des

efforts ont été sans cesse déployés afin de faire avancer les travaux concernant les activités de base dans le domaine du développement du secteur privé. En raison des résultats obtenus et de leur impact durable, d'importants moyens financiers ont été mis à disposition par des donateurs pour appuyer les phases de suivi des programmes de coopération technique en cours (notamment en Ouganda et au Viet Nam). Un exemple du soutien avéré des donateurs dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est l'allocation de fonds en faveur du développement de l'entrepreneuriat au Timor-Leste. En outre, conformément aux orientations stratégiques "Améliorer l'exécution des programmes de l'ONUDI", les efforts pour la promotion d'alliances entre entreprises comme domaine d'activité prioritaire ont été renforcés.

26. D'important progrès ont également été accomplis dans la mise en œuvre de services prioritaires en faveur du développement du secteur privé: suite à la conception et à l'approbation d'un projet relatif à l'élaboration d'un jeu d'outils décisionnels pour le développement du secteur privé, des activités préparatoires concernant l'évaluation des besoins et la définition de la portée de ce projet ont été entamées. Alors que le programme conjoint ONUDI/Federexport Italie relatif à la promotion des consortiums de PME à vocation exportatrice sera lancé plus tard dans l'année, la tenue d'un séminaire destiné à promouvoir l'expérience pilote de l'Organisation dans ce domaine en Afrique du Nord a été prévue.

27. Les activités exécutées à titre de forum mondial restent une grande priorité dans le cadre du présent module de services. Pour cette raison, plusieurs manifestations interinstitutions de premier plan ont été organisées depuis le lancement du cadre de programmation à moyen terme, 2004-2007, notamment un atelier commun ONUDI/PNUD/Pacte mondial sur les partenariats pour le développement des petites entreprises en janvier 2004 et un cours complet de formation sur la création de groupements de PME, en coopération avec l'Organisation internationale du Travail, en avril 2004. Ce dernier ainsi qu'un atelier régional sur la création de SPL (systèmes productifs locaux) et de réseaux de PME du secteur manufacturier, organisé conjointement avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale à Beyrouth, en mars 2004, ont suscité un grand intérêt grâce auquel il sera possible de poursuivre ces initiatives.

28. Comme indiqué ci-dessus, un des volets du programme de recherche touche également au développement du secteur privé. Celui-ci demande l'exécution d'activités de recherche pour faire en sorte que les PME et l'esprit d'entreprise contribuent à promouvoir la croissance, l'apprentissage, la spécialisation, l'innovation technique et les exportations

d'une part et pour qu'ils tirent parti des expériences réussies en matière de responsabilité sociale de l'entreprise pour promouvoir le développement durable d'autre part. À cet égard, et dans le cadre d'un programme de coopération thématique et de recherche avec la Suisse et l'Institut d'études sur le développement du Royaume-Uni, une étude sur les groupes industriels et la réduction de la pauvreté a été réalisée dans laquelle des stratégies ont été formulées portant sur la mise au point d'une méthodologie de création de groupements qui soit mieux adaptée aux plus démunis et constitue donc un outil crucial dans la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement. La publication d'une étude sur les PME dans le Pacte mondial intitulée *A Survey of SMEs in the Global Compact* et, conjointement avec le PNUD, d'un document sur les partenariats pour le développement des petites entreprises intitulé *Partnerships for Small Enterprise Development* est une étape importante dans l'histoire du Pacte mondial des Nations Unies.

29. Par suite des recommandations formulées par la Commission du secteur privé et du développement, un accord relatif aux programmes conjoints de coopération technique sera signé avec le PNUD.

#### *Module de services 5: Agro-industries*

30. Dans le domaine des agro-industries, l'ONUDI a continué d'orienter ses activités vers les services prioritaires définis dans le cadre de programmation à moyen terme, 2004-2007. Pour ce qui est des systèmes après récolte et de l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales grâce à des chaînes d'approvisionnement agricole efficaces, huit centres pilotes après récolte ont été établis en Ouganda pour le séchage de fruits et de légumes tropicaux. Ces produits sont destinés à l'exportation et, jusqu'à présent, trois de ces centres ont formé une entreprise qui s'appelle "Pride Uganda" afin de privilégier les exportations. Les trois premiers centres pilotes ont été entièrement financés, mais d'autres sont en cours de création grâce à un financement partiel. Les entreprises investissent elles-mêmes dans les équipements nécessaires et subviennent à d'autres dépenses. Dans le cadre d'un programme financé par le Fonds international de développement agricole, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Banque mondiale et mis en œuvre par le Ministère de l'agriculture, l'aide de l'ONUDI a été sollicitée pour la création de 40 centres supplémentaires dans le sud du pays qui sont destinés à des produits d'autres sous-secteurs, tels que les produits laitiers. Dans la République populaire démocratique de Corée, l'Organisation a lancé un projet, financé par la République de Corée, visant à mettre en place une unité de traitement du lait de chèvre. L'objectif global et immédiat est de renforcer la capacité nationale à garantir la disponibilité d'aliments sains d'une valeur

nutritionnelle élevée aussi bien dans les zones rurales que dans les zones non agricoles.

31. Dans le domaine de l'innovation de produits, le Centre de services aux entreprises pour les articles chaussants et le cuir créé par l'ONUDI en Égypte est actuellement renforcé grâce à l'intégration de techniques modernes de conception assistée par ordinateur (CAO). De nouveaux centres de conception assistée par ordinateur ont été établis pour les petites entreprises de chaussures locales en Érythrée et en Fédération de Russie.

32. À Cuba, un centre similaire de conception assistée par ordinateur destiné à l'industrie vestimentaire est devenu entièrement opérationnel à l'Institut BOGA lequel relève du Ministère de l'industrie légère et propose des services à 17 usines du secteur vestimentaire qui emploient environ 2 500 personnes. Outre la réduction de près de 7 % des pertes liées à la coupe, l'Institut offre des services pour accroître la productivité du travail.

33. Pour ce qui est de l'assistance technique dans le cadre des initiatives de l'ONUDI concernant les situations d'après crise, un projet financé par le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine visant à renforcer les populations locales en vue d'assurer la sécurité alimentaire et d'atténuer la pauvreté a été lancé dans la région des monts Nouba au Soudan. De plus, le Groupe des Nations Unies pour le développement a mobilisé des fonds pour un programme destiné à promouvoir les industries artisanales dans les zones rurales et urbaines en Iraq.

#### *Module de services 6: Énergies durables et changements climatiques*

34. Dans le domaine de l'énergie sont privilégiés les services prioritaires que sont l'"exploitation de l'énergie rurale à des fins productives, l'accent étant mis sur les sources d'énergie renouvelables" et l'"utilisation rationnelle de l'énergie".

35. Les programmes de l'ONUDI relatifs à l'énergie rurale visent à:

- Étudier la faisabilité et démontrer la viabilité sociale et économique des différentes méthodes retenues pour produire l'énergie;
- Encourager les entreprises locales viables qui peuvent fournir des services énergétiques fiables au moyen de technologies fondées sur les énergies renouvelables;
- Recenser des activités génératrices de revenus liées à la production et à l'utilisation de l'énergie dans les zones rurales.



36. La fourniture de services énergétiques ruraux à des fins productives est conforme aux objectifs du Millénaire pour le développement et à la stratégie d'entreprise de l'ONUDI. L'énergie peut réduire la pauvreté et prévenir la famine en facilitant les activités génératrices de revenus et la création de microentreprises, tout en fournissant le courant nécessaire pour pomper l'eau, transformer les produits agricoles et mouliner les grains ainsi que pour préparer les aliments. À titre d'exemple de projets énergétiques de l'ONUDI, on peut citer le projet relatif à la génération d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables pour les miniréseaux isolés en Zambie, projet dont le financement a été approuvé par le Fonds pour l'environnement mondial en mai 2004. Ledit projet est doté d'un budget total de 7,8 millions de dollars et vise à améliorer les conditions de vie des ruraux en fournissant des services énergétiques modernes et en encourageant les activités génératrices de revenus.

37. Concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'approche de l'ONUDI est centrée sur le concept de système et vise à optimiser l'utilisation rationnelle des systèmes énergétiques utilisés par les usines pour fournir, à leur destination dans l'usine, les services faisant appel à l'électricité, au gaz et à d'autres combustibles. Ces efforts ne réclament pas l'introduction de techniques qui soient les plus récentes (donc éventuellement chères) mais exigent le transfert de connaissances, de qualifications et d'informations qui, une fois acquises par le bénéficiaire, peuvent être transmises grâce à des cours de formation dans le pays et à un appui aux entreprises prestataires de services. Une utilisation rationnelle de l'énergie réduit la pollution, diminue l'intensité énergétique et améliore la productivité et la compétitivité. Les projets de l'ONUDI dans ce domaine représentent un exemple de l'assistance accordée par le Gouvernement indien dans la mise en route d'un programme national tendant à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie dans le secteur de l'outillage manuel. L'objectif est non seulement d'assurer une utilisation plus rationnelle de l'énergie mais aussi de réduire la pollution, notamment les émissions de gaz à effet de serre.

38. Dans le domaine prioritaire des changements climatiques, les activités de l'ONUDI continuent de s'insérer dans le cadre du Protocole de Kyoto. En particulier, les services fournis visent à renforcer les capacités nationales des pays participants et à favoriser des partenariats novateurs afin de mettre au point et d'entreprendre des projets relatifs au mécanisme pour un développement propre et d'apporter des réductions certifiées d'émissions sur le marché du carbone. L'ONUDI s'efforce également, dans ce domaine prioritaire, d'optimiser les synergies possibles entre les Protocoles de Montréal et de Kyoto en définissant les programmes bénéfiques à ces deux instruments mondiaux relatifs à l'environnement.

#### *Module de services 7: Protocole de Montréal*

39. L'ONUDI exécute actuellement dans 70 pays du monde entier 900 projets au titre du Protocole de Montréal. Visant à éliminer quelque 31 000 tonnes de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ces projets bénéficient d'un budget total de 350 millions de dollars environ. En outre, l'Organisation contribue au renforcement des institutions dans 21 pays. Conformément au service prioritaire 1 du module de services 7, elle a élaboré au total 39 plans nationaux et sectoriels d'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et les a fait approuver; ces plans aident efficacement les pays en développement à se conformer aux objectifs du Protocole.

#### *Module de services 8: Gestion de l'environnement*

40. Ce module de services a trait à la question de la viabilité de l'environnement conformément à l'objectif 7 énoncé dans la Déclaration du Millénaire. Les services prioritaires au titre de ce module englobent une production plus propre et durable et la gestion de l'eau. L'ONUDI met en œuvre sa stratégie de production plus propre et durable par l'intermédiaire d'un réseau de centres nationaux pour une production plus propre et poursuit les objectifs suivants:

- Diffuser des techniques écologiquement rationnelles qui relèvent la qualité et renforcent la productivité;
- Aider les pays en développement à avoir accès aux marchés d'exportation.

À cet égard, il est à noter que l'ONUDI réexamine sa stratégie de production plus propre en mettant l'accent sur la conception des produits. Dans le même ordre d'idée, elle organise à Hyderabad (Inde) en septembre 2004 une conférence régionale sur la durabilité des ressources – boucler la filière tissus.

41. De même, les services de l'Organisation dans la gestion de l'eau assurent le transfert des meilleures techniques écologiquement rationnelles disponibles afin de prévenir le rejet d'effluents industriels dans les eaux internationales (fleuves, lacs, zones humides et zones côtières) et en conséquence de préserver les ressources en eau pour les générations futures. Ce service vise notamment à:

- Aider le secteur de l'extraction artisanale ou à petite échelle de l'or à réduire au minimum les rejets lors des opérations d'extraction de mercure hautement toxique;
- Aider les gouvernements à assurer collectivement la gestion et l'utilisation durable de zones transfrontières intégrées (bassins hydrographiques, zones humides, zones côtières et écosystèmes marins de grande ampleur).

Le programme hydrologique international de l'ONUDI englobe le projet régional pour l'Afrique tendant à combattre l'épuisement des ressources biologiques et la dégradation des zones côtières dans le grand écosystème marin du golfe de Guinée, qui regroupe 16 pays, grâce à des mesures régionales ciblant cet écosystème. Ce projet a été approuvé et doté par le Fonds pour l'environnement mondial d'une subvention de 21 millions de dollars.

42. En outre, l'ONUDI aide actuellement 38 pays à formuler leurs plans d'application nationaux au titre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Plusieurs initiatives ont été entreprises et approuvées en vue de la formulation et de la mise en œuvre de projets novateurs de grande ampleur tendant à éliminer les stocks de polluants organiques persistants et à en empêcher les rejets. En raison de son succès dans ce domaine, l'Organisation s'est vu accorder un accès direct aux ressources financières du FEM dans le domaine prioritaire des polluants organiques persistants.

## II. AUTRES QUESTIONS

### Décentralisation

43. Depuis la dixième session de la Conférence générale tenue en décembre 2003, des progrès considérables ont été accomplis par l'ONUDI dans ses efforts tendant à faire progresser le processus de décentralisation vers le terrain et à renforcer et rationaliser davantage sa présence sur le terrain. L'alliance proposée avec le PNUD concerne des initiatives importantes passant par l'élaboration conjointe de programmes, et aussi un nouveau modèle rationalisé de présence sur le terrain. Le document IDB.29/9 expose en détail l'accord de coopération, qui soutient l'alliance.

### Définition d'une vision stratégique à long terme

44. Il est procédé à un examen préliminaire de la formulation de la vision stratégique à long terme afin qu'elle soit achevée pour la onzième session de la Conférence générale ainsi qu'il est demandé dans la résolution GC.10/Res.2.

## III. MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL

45. Le Conseil souhaitera peut-être prendre note des informations communiquées dans le présent document.